

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DONNEZAC**

DELIBERATION n° 2026-02-06

Nbre de Conseillers en exercice 14
Présents 12
Votants 12

OBJET : MISE EN PLACE D'UN
BAIL EMPHYTEOTIQUE AVEC
L'ACCA DE DONNEZAC

L'an deux mil vingt-six, le 10 mars 2026, le Conseil Municipal de la commune de DONNEZAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-François JOYÉ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 03 mars 2026

PRESENTS : Jean-François JOYÉ, Jean-Marie HÉRAUD, Claudine HÉRAUD, Patrice SOPÉNA, Franck CHASSIN, Dominique DIDIER, Marie-Pascale FEBVIN, Régine LAMBERT, Jean-Pierre GENAIN, Jean-Michel PICQ, Laurent QUÉRION, Thierry COURJAUD,

ABSENTS-EXCUSES : Bernard ARDOIN ; Benoît VIAUD ;

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Claudine HÉRAUD

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la situation concernant la cabane de chasse située sur la commune. Il précise que la cabane appartient l'ACCA de Donnezac, mais le terrain sur lequel elle est implantée appartient à la commune.

Afin de clarifier la situation et de permettre le transfert des risques et des responsabilités liés notamment aux normes en vigueur ainsi qu'aux équipements tels que le compteur d'eau et le compteur EDF, Monsieur le Maire propose de conclure un bail emphytéotique d'une durée de 30 ans avec l'association des chasseurs pour l'occupation du terrain.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents

- ⇒ Approuve la proposition de Monsieur le Maire consistant à établir un bail emphytéotique de 30 ans pour le terrain sur lequel est implantée la cabane de chasse.
- ⇒ Autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants à la mise en place de ce bail.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

En Mairie, le 11/03/2026

Jean-François JOYE
Maire

Secrétaire de séance
Claudine HÉRAUD

Affiché le : **23 MARS 2026**
Transmis au représentant de l'état : **23 MARS 2026**



Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le

ID : 033-213301518-20260310-2026_02_06-DE

